

## Listes de prix 2020 pour les maisons LE PETIT MIRACLE, Oppède et la maison de NOAH, Lagnes

### Le Petit Miracle, Oppède

<b>PRIX par SEMAINE 2020</b>	<b>Hors saison</b>	<b>Avril / Mai / Octobre</b>	<b>Juin, Septembre, fin d'année</b>	<b>Juillet et Août</b>
Maison 1, 8 personnes 10 personnes	2352 € 2912 €	2744 € 3304 €	3136 € 3696 €	3920 € 4480 €
Maison 2, 2 personnes	1176 €	1372 €	1568 €	1960 €
Maison 3, 4 personnes	1596 €	1862 €	2128 €	2660 €
Maison 4, 4 personnes	1680 €	1960 €	22400 €	2800 €
Maison 5, 2 personnes 4 personnes	1176 € 1736 €	1372 € 1932 €	1568 € 2128 €	1960 € 2520 €
Maison 6, 4 personnes 6 personnes	1680 € 2240 €	1960 € 2520 €	2240 € 2800 €	2800 € 3360 €

Arrangements hebdomadaires du vendredi 17 h au vendredi 9 h (7 jours).  
Minimum de séjour hors saison 3 nuits. Autres arrangements sur demande.  
Taxe de séjour € 2.53 / nuit pour des adultes (dès 18 ans)

Hors saison : du 05/01 au 19/03 et du 23/10 au 17/12

Basse saison : du 20/03 au 23/04 et du 25/09 au 22/10

Moyenne saison : du 26/04 au 02/07, du 28/08 au 24/09 et du 18/12 au SA 03/01/2020

Haute saison : du 03/07 au 27/08

#### **Nettoyage, linge de lit et de bain**

La location comprend le nettoyage correspondant à une utilisation « normale ». En cas de séjour de plusieurs semaines, la maison est nettoyée une fois par semaine.

Le linge de lit, de bain et de cuisine est fourni et changé une fois par semaine.

**Buanderie** : Il est possible d'utiliser la buanderie avec l'accord de la gardienne.

**Repas** : La location ne comprend pas les repas.

#### **Caution :**

€ 700.00 sont à déposer à l'arrivée en forme de chèque. En cas de dégâts éventuels, le montant des réparations sera déduit de la caution, la différence restituée au locataire

#### **Conditions d'annulation Suite aux restrictions sanitaires :**

**Arrhes** : 30% (à payer une fois que l'état confirme, que les maisons de vacances peuvent être louées et que les clients ont le droit de se déplacer)

**Solde** : 3 semaines avant le séjour

S'il y aura de nouvelles restrictions suite aux problèmes liés avec le COVID 19, vous serez remboursé ou le montant sera gardé pour votre prochain séjour (selon vos souhaits).

**Si vous devez annuler pour d'autres raisons, nous vous conseillons de prendre une assurance d'annulation.** Voici les conditions sous des aspects normaux :

3 semaines avant le séjour = 60 %

2 semaines avant le séjour = 80 %

1 semaine avant le séjour = 100 %

Si la maison peut être louée autrement, le loyer est restitué au locataire.